

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-078

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'arrêté portant création du DIU Accompagnement et médecine palliative adulte, pédiatrique et gériatrique du 1 avril 2010 ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la faculté de Médecine du 7 juin 2018 ;
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P1.16 – DIU Accompagnement et médecine palliative pédiatrique, adulte et gériatrique

Exposé de la décision :

Historique et problématique :

Changement du titre de la formation pour DIU Accompagnement et médecine palliative adulte, pédiatrique et gériatrique.

Diminution du nombre d'heures de formation de 138 heures à 126 heures.

Adaptation des modalités de connaissances aux nouvelles modalités pédagogiques.

Lors du Conseil d'Administration, la maquette pédagogique et la maquette budgétaire seront présentées.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Modification du titre de la formation.

Modification du volume horaire et des modalités de contrôle des connaissances.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 24
Abstentions : 02
Votes exprimés : 24
Contre : 00
Pour : 22

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.